



LES FILMS DE L'ATALANTE PRÉSENTENT
UNE PRODUCTION LA CHAMBRE AUX FRESQUES

HAUTE SOLITUDE

Jean Zay, prisonnier politique

Un film de Laurent Véray
Raconté par Éric Caravaca

LES FILMS DE L'ATALANTE PRÉSENTENT
UNE PRODUCTION LA CHAMBRE AUX FRESQUES



HAUTE SOLITUDE

Jean Zay, prisonnier politique

Un film de Laurent Véray
Raconté par Éric Caravaca

Documentaire / France / 1h38 / Couleur / VF

AU CINÉMA LE 23 SEPTEMBRE 2026



DISTRIBUTION
Les Films de l'Atalante
09 74 98 92 54
contact@lesfilmsdelatalante.fr

HORS-MEDIA
Una Mattina
Mily Renaudeau
06 87 21 17 36
mily.renaudeau@gmail.com
Jean-Jacques Rue
06 16 55 28 57
jeanjacquesrue@gmail.com

PRESSE
ANYWAYS
Florence Alexandre
06 31 87 17 54
florence@anyways.fr

SYNOPSIS

Jean Zay devient à 31 ans ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts sous le Front populaire en 1936. Il est arrêté puis détenu pendant quatre ans par le régime de Vichy en raison de ses idées politiques, dans la France de l'Occupation. Depuis sa cellule, devenue un espace-temps hors du monde, il entreprend un retour sur son passé et sur lui-même. Il se projette également dans le retour de la démocratie en France.

NOTE D'INTENTION DU RÉALISATEUR

Jean Zay a d'abord été pour moi, en classe primaire, le nom d'un groupe scolaire à Clermont-Ferrand, où je suis né et où j'ai passé ma jeunesse. Quelques années plus tard, étudiant à la faculté d'histoire, m'intéressant tout particulièrement à la période de l'entre-deux-guerres, j'ai appris qui il était et le rôle qu'il avait joué comme homme d'État au sein du gouvernement de Léon Blum, en 1936. Je fus d'autant plus frappé par son destin et sa terrible fin qu'à la même époque, j'étais pigiste au journal *La Montagne*, dans l'agence locale de Riom, située à deux pas de la maison d'arrêt où Jean Zay fut enfermé durant trois ans et demi. Le désir de revenir sur cette histoire m'a longtemps trotté dans la tête. Les choses se sont concrétisées en 2014, lorsque j'ai rencontré les deux filles de Jean Zay, Catherine et Hélène, après une projection à Orléans de mon documentaire *La Cicatrice. Une famille dans la Grande Guerre*. Dans un geste de confiance et de grande générosité, elles m'ont permis d'accéder aux exceptionnelles archives privées de leur père (ses notes manuscrites, ses carnets, ses lettres, ses photographies,

etc.) tout en m'offrant la possibilité d'en faire un film. Le point de départ de mon film est avant tout de rendre hommage à un homme de conviction, que j'admire profondément, dont l'action remarquable se situe loin des ambitions politiques. Un humaniste, un homme épris de liberté, privé de la sienne à cause de ses idées, avant d'être tué par des fascistes français. Un démocrate, un progressiste fauché dans la fleur de l'âge, dont le nom s'est imposé à moi avant que je découvre l'ampleur et la qualité de son œuvre politique, et son incroyable production littéraire et épistolaire durant ses années de détention. Ce que je trouve impressionnant chez Jean Zay, c'est son engagement républicain sans limite, en dehors de tout intérêt personnel, cette quête de dépassement de soi qui l'anime, son désir d'atteindre le meilleur de lui-même pour le mettre au service des autres, de son pays, et ce face aux épreuves, à la dureté de la vie politique, aux persécutions. Évidemment, ce portrait, presque un « Jean Zay par Jean Zay, en prison », résonne par bien des aspects avec l'actualité politique française et internationale.

Laurent Véray

JEAN ZAY



Portrait du ministre Jean Zay en 1936.
Fonds Jean Zay, coll. Archives nationales.

Célèbre Ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts du Front populaire, Jean Zay, chargé aussi du Sport, de la Jeunesse et de la Recherche, jusqu'en septembre 1939, connu pour être à l'origine de réformes scolaires importantes mais également du CNRS, de l'ENA ou du Festival de Cannes, a été assassiné par la milice de Vichy, le 20 juin 1944. Il avait à peine 40 ans.

ENTRETIEN

Avec les historiens Pierre Allorant et Olivier Loubes
Jean Zay en détention

LE TEMPS DE L'ENFERMEMENT DANS LES PRISONS DE VICHY

En août 1940, Jean Zay est arrêté au Maroc. Faussement accusé de désertion, il est transféré à la prison militaire de Clermont-Ferrand pour y être jugé. Il a à peine 36 ans. Avant le verdict, son état d'esprit est plutôt optimiste, tant il se sait innocent et prépare bien sa défense. La naissance de sa fille Hélène le 27 août est un tel symbole d'espoir. Tout change le 4 octobre lorsqu'il est condamné à une peine qu'il n'attendait pas car elle n'existait plus, la même que celle du capitaine Dreyfus en 1894 : la dégradation et la déportation au Bagne. Il est envoyé au Haut-Fort Saint-Nicolas à Marseille dans l'attente d'un départ pour Cayenne. Détenu dans une cellule petite et glacée, c'est le temps du désespoir. Sa peine ne pouvant être appliquée, il est finalement déplacé en décembre à la

maison d'arrêt de Riom où il restera plus de trois ans, jusqu'à son assassinat le 20 juin 1944.

Condamné, Jean Zay se voit principalement comme un opposant politique, plus que comme la victime d'une justice raciste. Avec son avocat, Alexandre Varenne, il obtient d'ailleurs la reconnaissance de son statut de prisonnier politique. Cela lui permet, lorsqu'elles sont respectées, des conditions de détention vitales. Il reçoit ainsi les visites de ses amis, de sa famille, donc de sa femme, de ses filles, de son père et de sa sœur. Il a aussi la possibilité d'accéder à des ouvrages et aux journaux. Or c'est essentiel car Jean Zay est un grand lecteur.

Il peut ainsi lire *À la recherche du temps perdu* de Proust, ce qu'il n'a pas pu faire jusqu'à présent, comme il l'avoue dans sa correspondance. Et puis il écrit, il écrit, il écrit beaucoup.

L'écriture, c'est un plaisir et c'est sa vocation de toujours. Bien sûr, ses fonctions politiques l'en ont éloigné très tôt, même si jusqu'au moment où il devient ministre en 1936, il écrivait dans le journal de son père son « Libre propos du député du Loiret, Jean Zay ». L'écriture, c'est encore plus fondamental pour lui en prison. La publication en 1942 de son roman policier *La Bague sans doigt*, sous le pseudo de Paul Duparc, lui donne par exemple les moyens de subvenir au besoin de sa famille. Il retrouve sa dignité d'homme, de père de famille, d'époux en renouant avec sa vocation littéraire. C'était en effet un très brillant lycéen, il avait eu un prix au Concours général et voulait devenir romancier. Paradoxe dramatique, il ne peut s'adonner à nouveau à sa passion pour l'écriture et pour la lecture que dans les geôles politiques du régime de Vichy.

C'est par l'écriture qu'il s'inscrit dans le mouvement de la Résistance et dans la mémoire nationale. Depuis sa prison,

il rédige à la demande de ses amis résistants (notamment Jean Cassou et Marcel Abraham) des textes publiés dans des *Cahiers clandestins*. Et lors du procès de Riom de 1942 contre les dirigeants du Front populaire – dont l'ancien chef de gouvernement, son ami Léon Blum – qui sont accusés d'être responsables de la guerre et de la défaite, Jean Zay joue un rôle d'acteur de l'ombre : il rédige chaque soir pour la Résistance, une synthèse des comptes rendus d'audiences. Par l'écriture enfin, il tisse dans sa cellule le fil de trame politique de sa vie et le fil de chaîne de sa détention dans son remarquable ouvrage *Souvenirs et solitude*. Publié en 1945, il lui vaudra de figurer dès 1949 au Panthéon sur le mur des Écrivains morts pour la France.

L'ancien ministre Jean ZAY serait déporté cette semaine

On croit savoir que Jean Zay, l'ancien ministre, sera déporté cette semaine, son pourvoi ayant été rejeté par la cour d'appel de Lyon.

Le lieu de sa déportation n'a pas encore été indiqué, mais on pense qu'il est dès à présent choisi.

LE TEMPS LONG DE LA HAINE – LES RAISONS DU PROCÈS ET DE L'ASSASSINAT

Au début de la guerre, en septembre 1939, Jean Zay qui est ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts depuis 1936 s'engage dans l'armée. Rien ne l'y obligeait. Les ministres étaient en effet considérés comme mobilisés à leur poste. Jean Zay, très courageusement, part combattre « comme tous les gens de sa génération » dit-il.

Et c'est là que le piège se referme sur lui. En juin 1940, face à l'avancée allemande, les pouvoirs publics sont repliés à Bordeaux, le Parlement est convoqué. Un parlementaire a le droit et même le devoir en temps de crise grave de siéger. En tant que sous-officier, Jean Zay prévient ses chefs de corps. Il agit donc en toute légalité, ce qui contredit l'accusation portée contre lui de désertion en présence de l'ennemi, lequel était d'ailleurs à... 100 km de son régiment. Il se retrouve à Bordeaux, à un moment où les pouvoirs publics décident de partir vers l'Afrique du Nord pour continuer la guerre. C'est ce qu'on appelle l'épisode du Massilia, du nom du bateau qui va conduire une

vingtaine de parlementaires au Maroc. Jean Zay embarque avec son épouse qui est enceinte, et leur petite fille Catherine, qui était née en 1936 au ministère, avec Pierre Mendès France et une vingtaine de parlementaires.

Ces parlementaires du Massilia sont en pleine mer entre lorsqu'ils apprennent la prise de pouvoir par le maréchal Pétain et l'armistice. À leur arrivée, ils espèrent convaincre le gouverneur de l'Afrique du Nord de continuer le combat depuis le territoire colonial. Mais ils se heurtent sur place à un climat épouvantable d'antisémitisme déchaîné, entretenu par la propagande de Vichy. Avec ce paradoxe absolu qui veut que des parlementaires qui sont partis pour continuer le combat sont présentés comme des fuyards, et pour ce qui concerne Georges Mandel, Pierre Mendès France et Jean Zay, comme des juifs errants et comme des traîtres trouillards. Le climat antisémite est tel que la femme de Jean Zay, Madeleine, pour accoucher, doit se réfugier auprès de la communauté juive présente au Maroc.



La maison d'arrêt de Riom aujourd'hui. Coll. personnelle de Laurent Véray.



Photographie de Jean ZAY avec ses deux filles, Catherine et Hélène, dans la cour de sa cellule de la maison d'arrêt de Riom en 1942. Fonds Jean Zay, coll. Archives nationales.

Le procès de Jean Zay est une matrice et un reflet de la dictature de Vichy. Certes, juste avant il y a eu le procès du général de Gaulle, avec les mêmes juges militaires, qui l'ont condamné à mort par contumace pour intelligence avec l'ennemi anglais. Mais, pour Jean Zay, on a affaire à un procès politique qui signe la revanche des anti-dreyfusards. Le 4 octobre 1940, il est en effet condamné par des colonels qui connaissent assez mal le Droit, mais qui sont tous militants de l'Action Française, le mouvement d'extrême-droite fondé par Charles Maurras au moment de l'Affaire Dreyfus. Pour eux, Zay incarne ce que Maurras appelle l'« anti France », faite des « quatre états confédérés : le juif, le protestant, le franc-maçon et le métèque ». L'antisémitisme qui les anime s'inscrit dans une longue haine de la République. Particulièrement celle du Front populaire, considéré comme « judéo bolchevique », et celle de ce jeune homme brillant, Jean Zay, qui, de son poste de ministre de l'Éducation « a corrompu la jeunesse » comme le dira

un des juges à un journaliste. Absurde au plan du Droit, le verdict est donc de pure haine politique accumulée. La même haine qui armera les assassins de Jean Zay en 1944. Le procès de Clermont est un procès politique fait pour légitimer la dictature de Pétain et écarter l'un de ses potentiels adversaires. Zay est condamné exactement à la même peine que Dreyfus, jamais utilisée depuis 50 ans. Il s'agit de ce que les juristes appellent la mort civile, c'est-à-dire qu'il n'a plus aucun droit, pas même ses droits de chef de famille, ni celui d'ouvrir un compte en banque ou de gagner de l'argent comme n'importe quel citoyen, il n'a plus aucun droit civil... Et le droit politique, on n'en parle même pas. Bien conscient de tout ce tissu de haine, Jean Zay se voit comme un nouveau Blanqui, « l'enfermé » qui, au XIX^e siècle, avait passé plus de temps en prison qu'à l'air libre, uniquement condamné pour des motifs politiques par des régimes anti-républicains.

LES TEMPS À VENIR - ÉCRIRE LA FRANCE DE DEMAIN

En prison, Jean Zay réfléchit à l'avenir. Il ramasse ses réflexions dans ce qui deviendra *Souvenirs et solitude* qu'il compose très soigneusement, comme une « tapisserie ». Mais la publication ne se fera qu'après sa mort. Cet ouvrage, le plus connu de Jean Zay, reste son chef-d'œuvre, une construction extrêmement fine qui croise la mémoire, l'histoire et l'actualité. Il y joue de la concordance des temps, un événement récent lui offrant l'occasion d'évoquer un souvenir de son action politique et de se projeter dans l'avenir.

Par exemple, lorsqu'il entend, derrière les murs de sa prison, des écoliers dans la rue, ça lui rappelle certaines des réformes qu'il a mises en œuvre lorsqu'il était ministre. Et il brosse le tableau de celles qu'il faudra entreprendre plus tard, après la victoire contre l'Allemagne nazie. Un peu comme Léon Blum dans *À l'échelle humaine*, ou Marc Bloch dans *L'Étrange défaite*, il réfléchit aux raisons du désastre de 1940 et se projette dans la France de demain. Il est en effet animé par la certitude que les démocraties

l'emporteront, et que la République sera rétablie en France ! Cependant, selon lui, cette République devra être mieux dirigée, combattre les haines d'extrême droite, forger une nation plus « jacobine » et plus sociale, porteuse des valeurs d'émancipation. En d'autres termes, il pose les bases du futur programme du Conseil national de la Résistance : *Les jours heureux*.

On pourrait s'étonner et se dire « Mais comment Jean Zay emprisonné peut-il conserver cet optimisme, cette possibilité de se projeter vers l'avenir ? ». On retrouve alors le même état d'esprit chez Édouard Herriot, Jules Jeanneney et Charles de Gaulle, qui imaginaient d'ailleurs que Jean Zay jouerait un rôle éminent dans la France de la Libération. Ce sera le cas de son ami Pierre Mendès France, qui deviendra un ministre très important du gouvernement provisoire de la République française du général de Gaulle. Zay était en effet très jeune, il n'avait pas encore 40 ans lorsqu'il fut assassiné le 20 juin 1944 par la milice de la dictature de Pétain.



Couverture de la première édition de *Souvenirs et solitude* en 1946. Fonds Jean Zay, coll. Archives nationales.

Dès les lendemains de la Libération, *Souvenirs et solitude* est publié par les amis de Jean Zay – qui fondent l'association du même nom – notamment Jean Cassou et Marcel Abraham, de grands résistants, anciens membres du cabinet ministériel de Jean Zay. Ils tiennent alors à rendre hommage à leur ancien patron et se sont rendus compte de l'extraordinaire qualité littéraire et politique de *Souvenirs et solitude*. Ce livre devenu introuvable, sera republié en 1987 chez un petit éditeur, Talus d'Approche. Puis, il y a une dizaine d'années, les filles de Jean Zay l'ont publié chez Belin, dans une collection de poche. Cette initiative a permis à beaucoup, y compris à certains historiens, de redécouvrir son formidable talent littéraire et ce témoignage absolument extraordinaire et très original. Cette redécouverte, et avec elle tout ce que Jean Zay incarnait en tant que figure résistante de la République démocratique face aux dangers de la dictature populiste, fut essentielle pour son entrée au Panthéon en 2015.

REPÈRES HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES

6 août 1904 : Naissance de Jean Zay à Orléans. Son père, Léon Zay, juif républicain, est rédacteur en chef du quotidien radical, *Le Progrès du Loiret*. Sa mère, Alice, institutrice, descend d'une lignée protestante.

1914-1918 : Alors que son père est mobilisé, son goût pour l'écriture pousse Jean Zay à rédiger sur des cahiers d'écolier un quotidien illustré, *le Familier*.

1922 : Élève du lycée Pothier d'Orléans, il obtient le prix de composition française du Concours général.

1923 : Après son baccalauréat, il commence des études de droit et une activité de journaliste au *Progrès du Loiret*.

1925 : Jean Zay adhère au parti radical et fonde avec des amis une revue littéraire, *le Grenier*.

1926 : Il est initié à la loge maçonnique Étienne Dolet, du Grand Orient, la loge de son père.

1928 : Avocat au barreau d'Orléans, Jean Zay se fait volontiers le défenseur des syndicats, des associations et des petites gens. Il ressuscite la section orléanaise des Jeunesses laïques et républicaine, et crée des sections dans tout le département.

1931 : Il épouse Madeleine Dreux au temple.

1932 : Victoire du Cartel des gauches aux législatives. À 27 ans, Jean Zay est élu député radical du Loiret.



Jean Zay à son bureau du ministère de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts en 1936. Fonds Jean Zay, coll. Archives nationales.

1935 : Rapporteur au Congrès du parti radical, il joue un rôle déterminant dans le ralliement de sa famille politique au Front populaire.

1936 : Jean Zay devient sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil dans le gouvernement de transition d'Albert Sarraut. Après la victoire aux législatives du Front populaire et la nomination de Léon Blum, le leader socialiste, à la tête du gouvernement, Jean Zay devient ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts. Il n'a pas encore 32 ans.

1937 : Jean Zay présente à la Chambre un important projet de réforme de l'enseignement qui est rejeté. Il parvient cependant à faire bouger les lignes, par exemple en développant le sport à l'école et à l'université, et en favorisant des moyens pédagogiques nouveaux (radio scolaire, cinéma éducatif).

1938 : Malgré la chute du gouvernement Blum en juin 1937, Jean Zay reste à son ministère. Il poursuit sa réforme par des arrêtés, en unifiant notamment les programmes du premier cycle du second degré et ceux du primaire supérieur. De plus, il crée un grand festival international de cinéma à Cannes, destiné à concurrencer la Biennale de Venise devenue vitrine de la propagande du régime fasciste italien. Opposé aux accords de Munich, Jean Zay reste au gouvernement pour faire contrepoids aux partisans des arrangements avec Hitler et défendre une politique de fermeté.

2 septembre 1939 : Jean Zay démissionne de ses fonctions politiques pour rejoindre l'armée française, avec le grade de sous-lieutenant au train de la 4^e armée.

20 juin 1940 : Opposé à l'armistice voulu par le maréchal Pétain, Jean Zay embarque, ainsi que 27 autres parlementaires, sur le Massilia à Bordeaux dans l'espoir d'installer un nouveau gouvernement en Afrique du Nord pour poursuivre la guerre.

16 août 1940 : Arrestation à Rabat au Maroc.

4 octobre 1940 : Après avoir été ramené en France, il est incarcéré à la prison militaire de Clermont-Ferrand. Malgré la défense de son avocat Alexandre Varennes, il est jugé et condamné par le tribunal militaire de cette ville à la déportation à perpétuité à l'île du Diable. Cette peine, inexécutable en temps de guerre, est transformée en incarcération en métropole. Pendant deux mois, il écrit de nombreuses lettres à sa famille.

Du 4 décembre 1940 au 7 janvier 1941 : Détenu sous le régime des droits communs du Haut-Fort Saint-Nicolas à Marseille, Jean Zay est placé dans le quartier des condamnés à mort.

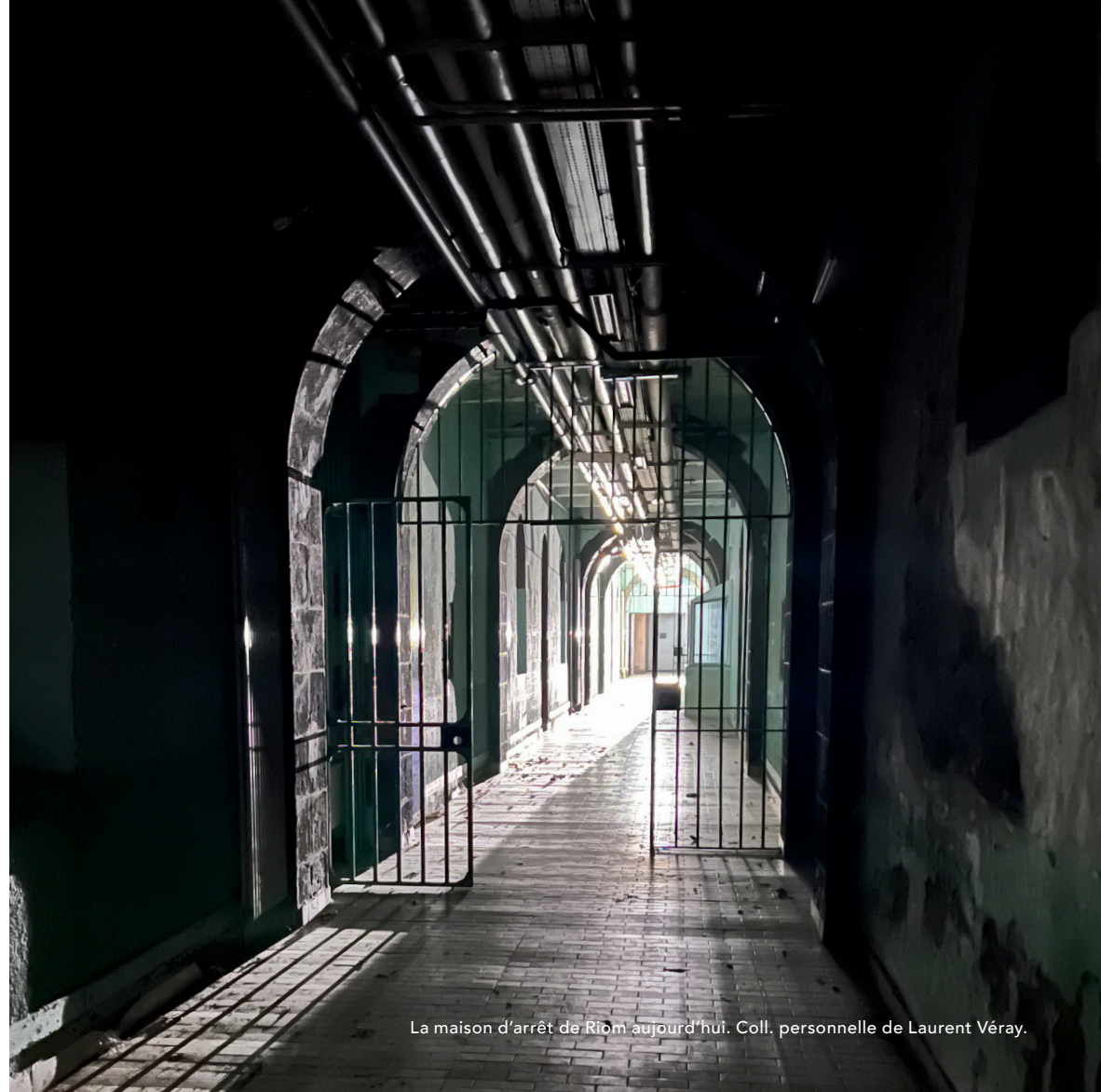
À partir du 5 décembre 1940 : Il commence à noter sur son carnet, en quelques lignes, sans artifice littéraire, les événements principaux de ses journées, ainsi que son état d'esprit.

8 janvier 1941 : Transféré à la maison d'arrêt de Riom pour y être incarcéré, il bénéficie du régime des prisonniers politiques. Ce qui lui permet de lire journaux et livres, d'écrire et de recevoir de longues visites dans sa cellule.

30 mai 1941 : Madeleine Zay et ses deux filles, Catherine (5 ans) et Hélène (8 mois), arrivent à Riom.

Février-mars 1942 : Au moment du procès de Riom (voulu par le régime de Vichy et l'occupant nazi contre la Troisième République), internement à la maison d'arrêt de la ville de Léon Blum, Édouard Daladier, Georges Mandel, Paul Reynaud et du général Maurice Gamelin, accusés par Pétain d'être « responsables de la défaite de 1940 ». Jean Zay les côtoie sans pouvoir parler directement avec eux.

11 novembre 1942 : Occupation de la zone sud par les Allemands.



La maison d'arrêt de Riom aujourd'hui. Coll. personnelle de Laurent Véray.

Mars 1943 : On retire à Jean Zay sa radio.

3 septembre 1943 : Évasion du général Jean de Lattre de Tassigny de la maison d'arrêt de Riom.

29 septembre 1943 : La durée des visites à Jean Zay est réduite à 3h par jour, en présence de ses gardiens, et le régime auquel il est soumis s'aggrave.

25 avril 1944 : Le Gouvernement de Vichy, aux abois, le fait passer sous le statut des droits communs, le privant définitivement des journaux et de la présence de sa famille.

20 juin 1944 : Trois miliciens venus chercher Jean Zay à Riom pour, officiellement, le transférer à la prison de Melun, l'assassinent dans un bois, au lieu-dit du Puits du diable, à Molles dans l'Allier, sur la route de Cusset. Pour que son cadavre ne soit pas identifié, il est déshabillé et jeté dans une crevasse. Les miliciens lancent des grenades pour provoquer des éboulis. Le corps de Jean Zay ne sera retrouvé par hasard, avec deux autres cadavres, qu'en 1946 avant d'être enterré dans le cimetière de Cusset. Ce n'est qu'en 1948 qu'il sera identifié et transféré au grand cimetière d'Orléans, avant son entrée au Panthéon en 2015.

LE RÉALISATEUR

Historien du cinéma, professeur à l'université Sorbonne Nouvelle, Laurent Véray a consacré une partie de son travail aux images de la Première Guerre mondiale (*La Grande Guerre au cinéma. De la gloire à la mémoire*, Ramsay, 2008, *Avènement d'une culture visuelle de guerre. Le cinéma en France de 1914 à 1928*, Nouvelles éditions Place, 2019) et aux écritures audiovisuelles de l'histoire (*Les images d'archives face à l'histoire. De la conservation à la création*, Scerén/CNDP, 2011).

Par ailleurs, il a réalisé des films en lien avec ses recherches, notamment *L'Héroïque cinématographe* (2002) sur le parcours de deux opérateurs d'actualités en 1914-1918, et en 2014 *La Cicatrice, Une famille dans la Grande Guerre* à partir de lettres et photographies de 8 membres d'une même famille.

FICHE TECHNIQUE

Un film écrit et réalisé par Laurent Véray

Avec la voix d'Éric Caravaca

Produit par Thomas Schmitt

Musique originale : Martin Wheeler

Image : Hugues Gémignani, Dominique Gentil

Son : Alexis Farou

Montage : Isabelle Poudevigne

Montage son et mixage : Amélie Canini

Design video : Othello Vilgard

Étalonnage : Ludovic Vieuille

Graphisme, titrages : Stéphanie de La Chauvinière - Zoé Landron

Une coproduction La Chambre aux fresques, Girelle Production, Les yeux d'Izo

Avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec le CNC et l'accompagnement d'ALCA, Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Fondation La Poste, Fondation La France Mutualiste, Fédération Nationale Maginot, Fondation du Grand Orient de France, Fondation Amarion, Ville de Riom, Ville de Clermont-Ferrand et du Ministère des Armées.

Avec la participation de BIP TV, de la PROCIREP - Société des Producteurs, de l'ANGOA et du Centre national du cinéma et de l'image animée

Avec l'aide de la Société des Hôtels Littéraires

Remerciements spéciaux : Catherine et Hélène Zay



Photographie prise dans la prison de Riom en 1942, dans la cellule de Jean Zay, montrant de gauche à droite son père Léon, sa fille Catherine, Jean Zay et sa femme Madeleine. Fonds Jean Zay, coll. Archives nationales.

Les extraits de textes utilisés dans le film sont **issus des notes, carnets et correspondances** de Jean Zay (1940-1944), ainsi que de son livre *Souvenirs et solitude* édité pour la première fois par Julliard en 1946.

Fonds Jean Zay des Archives nationales de France : lettres, notes manuscrites, carnets, photographies.

Collection personnelle de la famille de Jean Zay : Photographies.

Gaumont Pathé Archives : Pathé-Journal de Marseille *La visite du Maréchal Pétain à Marseille* (4 décembre 1940), *Bientôt le procès des coupables du désastre national à Riom* (1^{er} janvier 1942). *Jeanne de France* (1942) un reportage de Jean Masson présenté par le Secrétariat général à l'Information. Plans de Jean Zay extraits des actualités filmées Pathé, Gaumont et Éclair de 1932 à 1939.

Collection Ciclic-Centre Val de Loire : Film amateur 9,5mm noir et blanc tourné par René Duneau lors des funérailles officielles de Jean Zay organisées par la ville d'Orléans, le 15 mai 1948.

FPA Classics : Fonds Émile Lauquin, « Les fêtes Johanniques à Orléans » avec Jean Zay et le président de la République Albert Lebrun (16mm) (1939).

Institut National de l'Audiovisuel : Radio diffusion nationale / Radio Vichy / Radio Paris (Tino Rossi chante *J'ai fait le tour du monde et j'ai trouvé l'amour à tes côtés* ; musique de *Ça sent si bon la France* ; air de *Maréchal nous voilà* ; discours de Pierre Laval sur les bombardements alliés en avril 1944 ; indicatif d'une émission ; dernier édito de Philippe Henriot en 1944). Enregistrement du discours de Jean Zay pour le 150^e anniversaire de la Révolution française le 23 juin 1939.

Archives départementales du Puy-de-Dôme : Documents administratifs de la période de l'incarcération de Jean Zay.



Montage à partir d'un carnet de note et du calendrier de prison de Jean Zay, et d'une coupure de presse avec photographie du procès de Clermont-Ferrand en octobre 1940. Fonds Jean Zay, coll. Archives nationales.



Les Films de l'Atalante

15 rue du Louvre | 75001 Paris

09 74 98 92 54

contact@lesfilmsdelatalante.fr